

## **Lettre ouverte commune sur les inquiétudes suscitées par la multiplication des discours de haine dans le monde**

*Signée par 26 mandats, voir liste ci-dessous*

Nous sommes alarmés par l'augmentation récente de messages haineux et d'incitation à la discrimination et à la haine contre les migrants, les groupes minoritaires et divers groupes ethniques, ainsi que les défenseurs de leurs droits, dans de nombreux pays. Les discours de haine, en ligne et hors ligne, ont exacerbé les tensions sociétales et raciales, incitant à des attaques aux conséquences mortelles dans le monde entier. Il est devenu courant dans les systèmes politiques du monde entier et menace les valeurs démocratiques, la stabilité sociale et la paix. Les idées alimentées par la haine diluent le discours public et affaiblissent le tissu social des pays.

Dans le droit et les principes internationaux relatifs aux droits de l'homme, les États se sont engagés à lutter contre la discrimination raciale, la violence raciale et la xénophobie. Ces normes internationales des droits de l'homme garantissent les droits à l'égalité et à la non-discrimination et obligent les États à prendre des mesures énergiques contre les discours racistes et xénophobes et à interdire les appels à la haine nationale, raciale ou religieuse constituant une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence.

Nous sommes gravement préoccupés par le fait que les dirigeants, les hauts fonctionnaires, les politiciens et d'autres personnalités éminentes suscitent la crainte du public contre les migrants ou ceux considérés comme «les autres», pour leur propre intérêt politique. La diabolisation de groupes entiers de personnes considérées comme dangereuses ou inférieures n'est pas nouvelle dans l'histoire de l'humanité; cela a conduit à des tragédies catastrophiques dans le passé. Dans le monde entier, nous observons que des personnalités publiques tentent d'attiser les tensions ethniques et la violence en diffusant un discours de haine visant les plus vulnérables. Une telle rhétorique vise à déshumaniser les groupes minoritaires et les autres personnes ciblées et, dans le cas des migrants, encourage un discours discriminatoire sur les personnes qui «méritent» de faire partie d'une communauté. En outre, des appels odieux à la suppression des orientations sexuelles et des identités de genre non normatives et à la limitation des droits humains des personnes LGBTI limitent les progrès en matière d'éradication de la violence et de la discrimination à l'égard des personnes LGBT dans divers pays du monde ou des initiatives juridiques et politiques ont été proposées.

La rhétorique de la haine doit être contrée, car elle a des conséquences réelles. Des études ont établi une corrélation entre l'exposition au discours de haine et le nombre de crimes motivés par la haine. Pour lutter contre les attaques xénophobes contre les migrants et prévenir l'incitation à la discrimination, à la haine, à l'hostilité et à la violence contre d'autres groupes marginalisés, nous appelons les responsables publics et les responsables politiques ainsi que les médias à assumer leur responsabilité collective en vue de promouvoir des sociétés tolérantes et inclusives. Pour ce faire, ils doivent s'abstenir de tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence. Ils devraient également dénoncer rapidement ceux qui incitent à la haine contre les migrants, les minorités ou d'autres groupes vulnérables.

Il ne s'agit pas d'un appel à une restriction supplémentaire de la liberté d'expression, qui est attaquée dans le monde entier; nous appelons au contraire, à la promotion de la liberté d'expression. La liberté d'expression est un outil essentiel pour lutter contre le discours de haine. Pourtant, les mêmes personnalités publiques qui déploient des discours haineux cherchent souvent à restreindre le droit des individus de parler et de réagir, et de se défendre et défendre leurs idées. Il est d'une importance cruciale que les États veillent à ce que le critère à trois volets régissant les restrictions à la liberté d'expression - légalité, proportionnalité et nécessité - s'applique également aux cas d'incitation à la haine. Nous sommes préoccupés par le recours abusif au «discours de haine» pour saper la dissidence légitime et exhorter les États à s'attaquer aux problèmes fondamentaux traités dans la législation sur les droits de l'homme tout en promouvant les droits à la vie privée, à la culture, à la non-discrimination, à la manifestation et au rassemblement pacifiques, à la participation publique, à la liberté de religion et de conviction et à la liberté d'opinion et d'expression. Nous les exhortons à se conformer aux normes adoptées dans le Plan d'action de Rabat et à participer activement au processus d'Istanbul pour lutter contre l'intolérance qui règne dans le monde entier.

Nous appelons les États à redoubler d'efforts pour demander des comptes à ceux qui ont incité ou perpétré des actes de violence à l'encontre des migrants et d'autres groupes vulnérables. Les entreprises de médias traditionnels et sociaux doivent faire preuve de diligence raisonnable afin de ne pas fournir de plate-forme au discours de haine ni à l'incitation à la haine et à la violence. Les États devraient œuvrer activement en faveur de politiques garantissant les droits à l'égalité, à la non-discrimination et à la liberté d'expression, ainsi que le droit de mener une vie exempte de violence par la promotion de la tolérance, de la diversité et d'une vision pluraliste; ces politiques sont le centre des sociétés pluralistes et démocratiques. Nous pensons que ces efforts contribueront à rendre les pays plus sûrs et à promouvoir les sociétés inclusives et pacifiques dans lesquelles nous aimerions et méritons tous de vivre.

Signée par:

- **le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, M. Felipe González Morales;**
- **le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, M. David Kaye;**
- **le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, M. Ahmed Shaheed;**
- **la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée, Mme E. Tendayi Achiume ;**
- **le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités, M. Fernand de Varennes;**
- **le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, M. Michel Forst;**
- **l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, M. Victor Madrigal-Borloz;**
- **la Rapporteuse spéciale sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences, Mme Dubravka Simonovic;**
- **la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, Mme Maria Grazia Giammarinaro;**
- **la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées, Mme Catalina Devandas Aguilar;**
- **la Rapporteuse Spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, Mme Urmila Bhoola;**
- **l'Expert indépendant chargé de la promotion d'un ordre international démocratique et équitable, M. Livingstone Sewanyana;**

- l'Expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale, M. Obiora C. Okafor ;
- le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, M. Fabian Salvioli;
- le Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme , M. Philip Alston ;
- la Rapporteuse spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Mme Agnes Callamard ;
- la Rapporteuse spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, Mme Fionnuala Ní Aoláin ;
- le groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles;
- le groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises
- le groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine;
- la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, Mme Rhona Smith;
- le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran, M. Javaid Rehman;
- l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali, M. Alioune Tine;
- la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, Mme Yanghee Lee;
- le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, M. Michael Lynk;
- l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie, M. Bahame Tom Mukirya Nyanduga.